



Admission sur Alternext d'Euronext Paris d'HITECHPROS

Principales caractéristiques de l'opération

Visa AMF n°06-393 en date du 06 novembre 2006

Malakoff – le 8 novembre 2006 : HITECHPROS, Bourse des Services Informatiques annonce l'admission de ses titres sur Alternext d'Euronext Paris.

HITECHPROS apporte aux acteurs du secteur informatique des solutions performantes pour faciliter la rencontre de l'offre et de la demande sur un marché estimé à 31 milliards d'euros.

Les professionnels du marché : SSII, Directions Informatiques, Centres de Formation, Informaticiens Indépendants et Editeurs de Logiciels l'utilisent en permanence pour développer leur chiffre d'affaires et optimiser leurs achats de prestations.

Actions dont l'admission aux négociations sur Alternext est demandée :

HITECHPROS a demandé l'admission aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris de 1 500 000 actions existantes, intégralement souscrites et libérées et toutes de même catégorie, et 326 086 actions nouvelles maximum, susceptibles d'être émises dans le cadre de la présente offre.

Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation

Structure du placement

Préalablement à la première cotation, la diffusion des actions nouvelles dans le public (le "Placement") se réalisera dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une Offre à Prix Ouvert (ci-après « OPO » ou « Offre Publique »), principalement destinée aux personnes physiques composés d'ordres décomposés en fonction du nombre de titres:
entre 1 et 200 actions incluses, ordres A1
au-delà de 200 actions, ordres A2.
- d'un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "Placement global", comportant :
 - un placement public en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des États-Unis d'Amérique.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans l'Offre Publique sera au moins égal à 20 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, conformément à l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF.

Actions faisant l'objet du Placement

Nombre maximal d'actions offertes dans le cadre du Placement avant exercice de la clause d'extension	<ul style="list-style-type: none">• 326 086 actions nouvelles représentant 21,74% du capital et 13,04% des droits de vote à la date du présent prospectus,• 217 392 actions existantes représentant 14,49% du capital et 8,70% des droits de vote à la date du présent prospectus
--	--

Communiqué de presse

Provenance des actions cédées		Nbre initial (1)	Nbre Maximum (2)
		Claude CURS	108696
	Rachid KBIRI ALAOUI	108696	149457
	(1) soit 7,25% du capital et 4,35% des droits de vote pour chaque actionnaire (2) soit 9,96% du capital et 5,98% des droits de vote Il n'existe pas d'option de surallocation		
Nombre définitif d'actions offertes dans le cadre du Placement	625 000 actions maximum en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension, soit environ 34,23% du capital et 22,12% des droits de vote.		
Clause d'extension	En fonction de la demande, le nombre d'actions cédées pourrait être augmenté d'un maximum de 81 522 actions cédées représentant 15% du montant mis sur le marché initialement prévu.		
Prix par action	A titre indicatif, entre 8,51 € et 9,89 €. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 22 novembre 2006		
Date de jouissance	1er janvier 2006		

Augmentation de capital

Nombre d'actions à émettre :	326 086 actions pouvant être limité à 293 773 actions, soit 90%
Produit brut de l'émission :	A titre indicatif, 2 999 991,20 € en cas d'émission de 326 086 actions à un prix égal au milieu de la fourchette de prix (soit 9,20 €) et de 2 702 711,60 € en cas de limitation à 90%
Produit net de l'émission	2 503 991,20 € (2 286 211,60 € en cas de limitation à 90%)

L'augmentation de capital ne comporte ni clause de surallocation ni clause d'extension, cette dernière n'étant exercée que pour la partie du placement relative à la cession.

L'augmentation de capital est prioritaire par rapport aux cessions d'actions existantes.

Cession d'actions existantes

Nombre d'actions à céder :	217 392 actions. Ce nombre est susceptible d'être porté à 298 914 en cas d'exercice de la clause d'extension.
Produit brut de la cession :	A titre indicatif, 2 000 000,40 € à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 9,20 €). Le produit net de la cession est estimé à 1 970 000,40 €

Il n'est pas prévu de tranche salariée.

Communiqué de presse

Calendrier indicatif de l'opération

06 novembre 2006	Visa de l'AMF sur le prospectus
08 novembre 2006	Publication du résumé du prospectus dans la Tribune Ouverture de l'Offre Publique et du Placement Global
21 novembre 2006	Clôture de l'Offre Publique et du Placement Global à 17 heures
22 novembre 2006	Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global Décision de l'exercice éventuel de la clause d'extension. Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société
22 novembre 2006	Publication du communiqué confirmant le dimensionnement final, le prix de l'Offre Publique et du Placement Global et le taux de service des particuliers
27 novembre 2006	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global
28 novembre 2006	Début des négociations sur Alternext d'Euronext Paris

Dilution

Un actionnaire détenant 1% du capital avant opération à laquelle il ne participerait pas, verrait sa participation dans le capital, ramenée à 0,82% et à 0,84 % en cas de limitation de l'émission à 90%.

Garantie de bonne fin

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. De ce fait, le début des négociations sur le titre n'interviendra qu'à l'issue des opérations de règlement livraison, après délivrance du certificat du dépositaire.

En cas de demandes insuffisantes, l'augmentation de capital pourrait être limitée à 90 % du montant initial, soit 2,5 M€ sur la base d'un prix en bas de fourchette (soit 8,51 €), ce qui n'aurait pas d'impact significatif sur les projets de la Société. Si le seuil de 90% n'était pas atteint, l'opération serait annulée et les ordres deviendraient caducs.

Cotation

22 novembre 2006.

Premières négociations sur Alternext : 28 novembre 2006,
code ISIN **FR0010396309**, mnémonique ALHIT.

Informations de base concernant les données financières sélectionnées

Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

HITECHPROS inscrit son introduction en Bourse dans une logique de financement d'une accélération de la croissance.

La levée de fonds sera essentiellement consacrée au :

- Renforcement de l'équipe commerciale de la Société et contribution au financement des besoins d'exploitation pour l'activité en fort développement d'intermédiation en assistance technique, pour la moitié des fonds levés environ, et à
- L'exportation du concept à l'étranger : La Société envisage d'utiliser l'autre moitié des fonds levés pour développer son business modèle à l'étranger, notamment en Espagne,

Communiqué de presse

en Italie et en Allemagne où les caractéristiques du marché sont comparables à celles de la France, éventuellement par croissance externe.

Cette répartition est donnée à titre indicatif. La Société se réserve la possibilité de répartir les fonds différemment en fonction de l'évolution des services, de la concurrence et des opportunités qui pourront se présenter et, le cas échéant, en cas de limitation de l'augmentation de capital à 90% du montant initialement prévu. A la date du présent prospectus aucun projet d'acquisition ou de rapprochement n'a fait l'objet d'un accord.

En outre, HITECHPROS considère que son introduction en Bourse lui permettra d'asseoir sa notoriété et sa crédibilité en France, auprès de la clientèle de grands comptes et à l'étranger, où la Société souhaite se développer.

Résumé des principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous et décrits à la section 4 du document de base enregistré par l'AMF le 27 octobre 2006 sous le No I 06-171 et à la section 2 de la présente note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement.

- la souscription des actions nouvelles n'est pas garantie par l'établissement introducteur conformément à l'article L. 225-145 du Code de Commerce ; en conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, c'est-à-dire après la date de règlement livraison ;
- conformément aux dispositions de l'article 3.2 des règles d'Alternext, l'admission des titres dont l'admission est demandée sur ce marché est subordonnée à ce que l'Offre réalisée dans le cadre du Placement donne lieu à une souscription effective d'un montant au moins égal à 2.500.000 euros. A défaut, les ordres émis par les souscripteurs seront caducs et annulés ;
- les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites au paragraphe 4.9 De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.

Les principaux facteurs de risques liés à l'activité de la Société sont :

- Risques liés à l'activité Internet : La Société doit faire face à des risques notamment le risque de pannes de serveurs,
- Risques liés aux réglementations applicables : L'activité exercée par la Société est soumise aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté »,
- Risques liés à la concurrence.

Etablissements financiers

Allegra Finance : Listing Sponsor
213 Boulevard Saint Germain
75006 Paris

Allegra finance

Portzamparc : Prestataire de services d'investissement en charge de l'établissement d'une note de recherche et du placement des titres dans le cadre du placement global

 **Portzamparc**
Société de Bourse

13 rue de la Brasserie BP 98 653
44186 Nantes

Agence de communication financière

Actus Finance & Communication
11 rue Quentin Bauchart
75008 Paris

Communiqué de presse

Responsable de l'information financière

HITECHPROS
Monsieur Claude Curs
130, Bvd Camélinat, Skay Building
92240 Malakoff
Téléphone : 01 55 58 11 40 / Télécopie : 01 55 58 11 44
Adresse électronique : invest@hitechpros.com

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus constitué du document de base enregistré par l'AMF le 27 octobre 2006 sous n° I 06-171 et de la présente note d'opération sont disponibles sans frais auprès de la société HITECHPROS, et consultable sur les sites Internet de la société (www.hitechpros.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Alternext (www.alternext.fr).

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions HITECHPROS dans un quelconque pays.

L'Établissement en charge du placement n'offrira les actions à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre de vente. En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") et ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique, sauf après enregistrement ou dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. HITECHPROS n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions HITECHPROS au titre du Securities Act de 1933, ou de faire appel public à l'épargne aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué n'est destiné qu'à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements ("investment professional") au sens de l'Article 19(5) du Financial Services Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001 (l'"Ordre") ou à tout autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre (ces personnes étant collectivement désignées comme les "personnes habilitées"). Les actions précitées ne sont disponibles et ne pourront être offertes qu'à de telles personnes habilitées et tout autre offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des actions existantes ne pourra être réalisé qu'avec de telles personnes habilitées. La diffusion du présent communiqué ou de tout autre document lié à l'offre doit être réalisée dans le respect des règles précitées.

La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable. Ce communiqué ne doit pas être diffusé aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. L'information figurant dans ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Contacts

HITECHPROS

Claude Curs
PDG
01 55 58 11 40
invest@hitechpros.com

Allegra finance

Myriam Fredet
01 42 22 10 10
m.fredet@allegrafinance.com

**ACTUS**
(value agency)

Amjed Achour
01 53 67 36 57
aachour@actus.fr